

A LA MC ARLES, LA RAISON A QUITTE LES MURS !

Le 24 juillet 2025

Le 24 juillet 2025, un nouvel épisode de violence a frappé la Maison Centrale d'Arles.

Le détenu D*, connu pour son comportement instable, habitué des séjours en hôpital psychiatrique notamment en **Unité pour Malades Difficiles** a **refusé de se rendre à l'Unité Sanitaire** pour la prise de son traitement. Rien de nouveau : **ici, le client est roi**, et les convocations ne concernent plus que les personnels !

Un scénario annoncé, une violence inévitable

En milieu d'après-midi, le détenu **explose la vitre de sa cellule**, puis tient des **propos délirants** mêlant « fin du monde » et accusations de tentative d'empoisonnement par les surveillants.

Malgré son comportement **agressif, paranoïaque et imprévisible, aucun soin n'est imposé**. Se refusant à tout déplacement, le « roi fou » sera vu par le médical qui fera le déplacement jusqu'à lui au rez-de-chaussée du bâtiment A.

Devant l'escalade, un placement en CPROU est décidé. Lors de son escorte, le détenu **frappe violemment au visage** un collègue ELSP, le **blessant sérieusement aux dents et lui fracturant le nez**, avant de fuir et se retrancher dans sa cellule.

Bilan provisoire 5 JOURS d'ITT !

Combien de blessés ou pire faudra-t-il encore ?

Cela fait trop longtemps que l'**UFAP UNSa Justice MC ARLES** dénonce, la **présence croissante de profils psychiatriques lourds, laissés sans encadrement adapté au sein de la détention**. Notre établissement est devenu une **véritable poudrière**, où l'on mélange allègrement : détenus psychiatriques, trafiquants, violeurs, membres du grand banditisme, narcotrafiquants...

À se demander qui sont les plus fous : nos pensionnaires ou ceux qui organisent ces affectations délirantes ?

C'est l'administration, à tous les niveaux régional, national qui affecte ces profils sans tenir compte de la réalité du terrain. C'est elle qui crée l'insécurité dans notre établissement par des choix irresponsables.

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES adresse tout son soutien à notre collègue touché dans sa chair et dans sa dignité. Nous serons présents à ses côtés dans toutes les démarches, médicales, administratives et judiciaires.

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES exige le transfert du détenu sans délai, ce dernier ne doit jamais revenir sur la structure et a fortiori PAS au QPI !

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES exige que l'administration reconnaisse ses responsabilités dans cette agression, conséquence directe de l'absence de moyens, de soins imposés et d'un tri digne de ce nom à l'affectation.

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES rappelle l'urgence absolue de protéger les personnels, de cesser les placements anarchiques et de réorienter les profils psychiatriques vers des structures adaptées.

Le bureau **UFAP UNSa Justice MC ARLES**